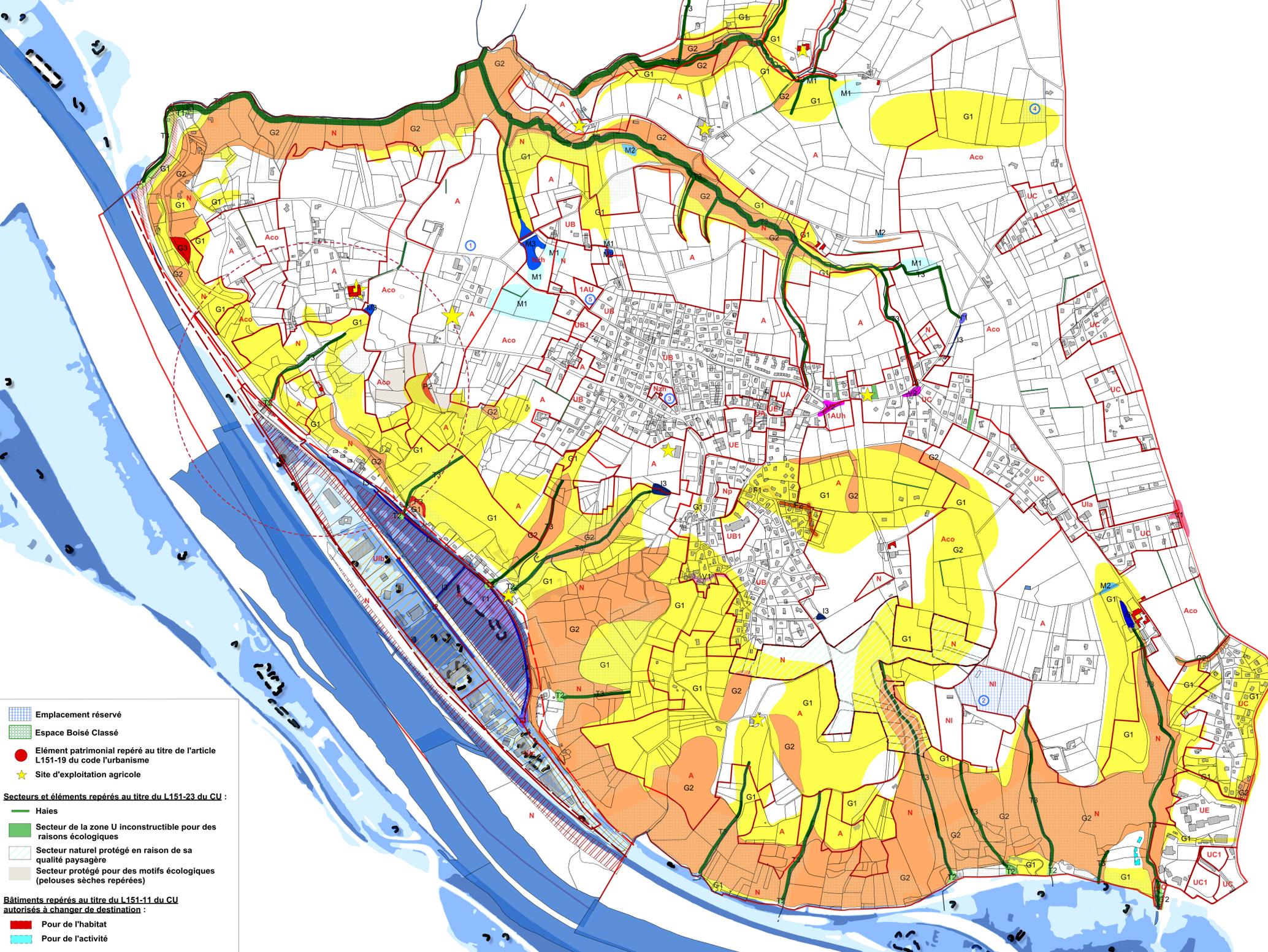


Zones définies par le PLU

- UA** Zone urbaine du centre bourg de la commune
- UB** Zone urbaine correspondant aux pavillonnaires
- UB1** Secteur de la zone UB faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- UC** Zone urbaine correspondant aux extensions de Cannes et de bon accueil
- Ula** Zone économique à vocation artisanale
- Ulb** Zone économique à vocation industrielle
- Ulc** Zone économique à vocation de bureau et de commerce
- UE** Zone d'équipement
- 1AU** Zone de développement à court terme pour de l'habitat (secteur soumis à OAP)
- 1AUh** Secteur où une hauteur plus importante est autorisée (secteur soumis à OAP)
- A** Zone Agricole
- Aco** Secteur Agricole inconstructible pour des raisons écologiques
- N** Zone Naturelle
- NI** Secteur de loisirs et sportifs
- Nzh** Secteur de zones humides
- Np** Secteur de parc



- Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé
 - Éléments patrimoniaux repérés au titre de l'article L151-19 du code l'urbanisme
 - Site d'exploitation agricole
- Secteurs et éléments repérés au titre du L151-23 du CU :**
- Haies
 - Secteur de la zone U inconstructible pour des raisons écologiques
 - Secteur naturel protégé en raison de sa qualité paysagère
 - Secteur protégé pour des motifs écologiques (pelouses sèches repérées)
- Bâtiments repérés au titre du L151-11 du CU autorisés à changer de destination :**
- Pour de l'habitat
 - Pour de l'activité

Arret Projet



3c - Plan d'ensemble :
prise en compte des risques
Echelle : 1/5000'

Cartes des aléas

	Faible	Moyen	Fort
Mouvements de terrain			
Glissement de terrain, solifluxion ou coulées boueuses	G1	G2	G3
Chutes de pierres et de blocs		P2	P3
Effondrements de cavités souterraines	F1	F2	
Crues des torrents et des rivières torrentielles			
	T1	T2	T3
Inondations			
Inondations de plaine en pied de versants, y compris cônes de déjection	I'1		
Zone inondable (hors crue du Rhône)		I2	I3
Zones marécageuses	M1	M2	M3
Ruisellement sur versant		V1	V2

Plan d'exposition aux risques d'inondation (PERI)

- Zone très exposée, inconstructible
 - Zone submersible à la crue centennale, constructible
 - Limite de la crue centennale
- Le PERI constitue une Servitude d'Utilité Publique (SUP). A ce titre, il est annexé aux SUP.

Territoire à risque important d'inondation (TRI)

- Crue de probabilité forte (scénario fréquent)
- Crue de probabilité moyenne (scénario moyen)
- Crue de probabilité faible (scénario extrême)